



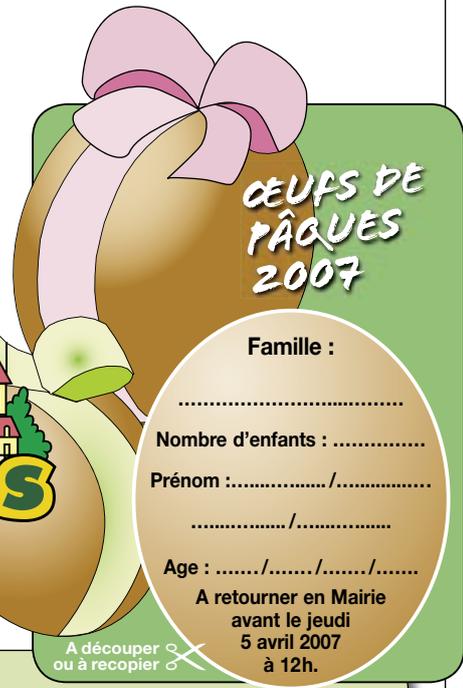
DÉCOS DE NOËL : LES GAGNANTS



CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE



N°140-Mars 2007



ŒUFS DE PÂQUES 2007

Famille :

Nombre d'enfants :

Prénom :/.....

...../.....

Age :/...../...../.....

A retourner en Mairie avant le jeudi 5 avril 2007 à 12h.

A découper ou à recopier ✂

Sommaire

- P. 1 : Dates à retenir.
- P. 2 : Souvenirs de Février.
- P. 3 : Informations Mairie.
- P. 4 : Conseil Municipal.
- P. 5 et 6 : Pages Spéciales d'Isabelle Rouquier.

STATISTIQUES

Enquête INSEE sur le cadre de vie et la sécurité en France

Réalisée jusqu'au 31 mars cette enquête porte sur le cadre de vie et la sécurité en France. Elle permet de décrire la qualité de l'environnement du logement : état des immeubles environnants, des équipements collectifs (abribus, cabines téléphoniques, etc...) et les problèmes d'insécurité auxquels les personnes ont pu être confrontées au cours des deux dernières années. Dans notre Commune, quelques ménages seront sollicités. Ils recevront une lettre indiquant l'objet de l'enquête et le nom de l'enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

CONSEILS

Urbanisme

Vous avez besoin d'un conseil, une étude ou autres concernant vos projets d'urbanisme ? Le Cabinet d'architecte « 3A » situé 27 rue Blanche Hottinguer à Guermantes se met à la disposition des administrés des communes de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire pour les conseiller, les orienter ou les accompagner sur leurs futurs projets. Des permanences auront lieu uniquement sur rendez-vous de 9H30 à 12H30, les samedis 17 et 24 mars, 14 et 21 avril, 12 et 19 mai, 9 et 16 juin, 7 juillet, 15 et 22 septembre, 13 et 20 octobre, 10 et 17 novembre, 8 et 15 décembre 2007. Pour tous renseignements veuillez contacter : Cabinet Architecte 3A. M. AYAD - Tél/Fax : 01 60 35 23 75. Site internet : www.a-club.com

DIMANCHE 8 AVRIL

Œufs de Pâques 2007

Pour la 3ème année, organisés avec la Commune de Conches, dans le Parc des Cèdres, (Parc de la Maison de Retraite). Rendez vous **Dimanche 8 Avril à 11h pour partir à la Chasse aux Œufs.**

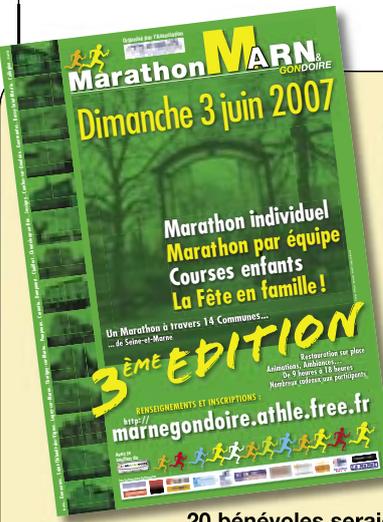
Pour les enfants de 1 à 11 ans. Votre inscription au préalable en Mairie est obligatoire, d'autant plus qu'en remettant votre coupon cela vous donnera le droit de participer au tirage au sort pour le gros Lot. Clôture des inscriptions le **jeudi 5 avril à 12h.** Un seul bon par famille, en remplissant lisiblement le prénom des enfants ainsi que leur âge. N'oubliez pas vos petits paniers pour la récolte. A 12h remise des Lots, suivie d'un lancer de petits œufs en chocolat et à 12h30, une collation sera servie pour les petits et les grands.

CHANTELOUP-EN-BRIE

Exposition de Peinture

La 29ème Exposition de Peinture sur le thème de la Lumière aura lieu du 17 au 25 mars 2007, Salle Van-Dongen à Chanteloup-en-Brie. Horaires d'ouverture au public, en semaine : 14 heures à 18 heures. Week-end : 10 heures à

12 heures et 14 heures à 18 heures. Présentation des créations du "Club de la Verrerie" toute la semaine. Démonstration de gravure : Dimanche 25 mars à 15 heures. Entrée libre et gratuite.



Dimanche 3 Juin

Attention : en raison des Elections, le 3ème MarathonMARN a été avancé au 3 juin. De plus, avec l'arrivée de Chalifert dans notre Communauté, le parcours a été modifié. En individuel ou par Equipe (15 relais de 1 km à 5,5 km). Renseignements sur le Marathon sur le site : marnegondoire.athle.free.fr Au moins deux équipes seront constituées pour Guermantes. Renseignements sur les équipes Guermantaises : prochain Journal.

20 bénévoles seraient souhaitables pour la logistique sur la Commune (1 ou 2h), faites-vous connaître en Mairie.

Le Site www.guermantes.info
Nouvelles Pages : Voeux du Maire (rubrique Manifestations), Journaux du début de l'année en couleurs... Bon surf !



Passage des ordures extra-ménagères : Lundi 26 mars

L'assemblée très nombreuse des Elus et habitants.



M. le Maire lors de son discours.



Mme Brunel, notre Députée remettant au Maire sa Médaille.

Cérémonie des Vœux 2007 de M. le Maire

En ce mercredi 7 février, débuta à 19h la Cérémonie des Vœux du Maire, clôturant ainsi les Vœux des Communes du canton.

Au premier rang des invités, M. Jeanjean, Sous-Préfet, Mme Brunel, Députée, M. Chartier, Président de notre Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, de nombreux Maires et Elus, ainsi que de nombreux Guermentais récompensés.

Après quelques mots de bienvenue de M. le Maire Guy Jellensperger, des élèves de Denise Achart, Professeur de Danse du Foyer Rural, lancèrent les festivités de fort belle manière. Suivirent les Médailles du Travail parmi lesquelles de nombreuses d'Or (35 ans)!



M. le Sous-Préfet lors de son discours.

Puis, le Maire accueillit chaleureusement les nouveaux nés 2006 et leurs parents, auxquels il remit avec l'aide de Mme Fontaine, Adjoint, un bel Album Photo original pour y mettre toutes celles de leur enfance.

M. le Maire passa ensuite la parole à M. Poyac pour la Remise des Prix du Concours



Les Médailles du Travail...

Communal des Maisons Décorées de Noël. Remerciant le Jury, Mmes et MM. Gouthière et Michaud, M. Poyac félicita les Guermentais de plus en plus nombreux à participer.

Les premiers, Mme et M. Jousse reçurent 2 Invitations-Menus à l'Auberge de Guermentes. Les deuxièmes,

Mme et M. Palluel, 2 Invitations-Menus au Restaurant Cesena remit en main propre par M. Ferreira. Les troisièmes, Mme et M. Maisse, un Bon pour un gâteau de la Boulangerie de Guermentes. Les 4èmes reçurent un Livre d'Art offert par la Municipalité. Le Maire lu alors son discours de rappel de l'année 2006 et de perspectives du futur qui



se termina par son traditionnel Poème, sur l'arrivée en janvier de Chalifert dans notre Communauté.

Mme Brunel, notre Députée, prit alors la parole pour remettre au Maire la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale pour ses 30 ans de fonction d'Elu.

M. Jeanjean termina par un discours plein d'humour, avant que l'assemblée ne se retrouve autour d'un buffet préparé par l'équipe commu-

Médailles du Travail

MEDAILLE D'OR 35 ans
M. Jean-Pierre GOBBILLON.
Mme Christine GRIM.
M. Gérard CIBOT.
Mme DIVIALLE Lysiane.
Mme LAMIEL Josette.

MEDAILLE DE VERMEIL 30 ans
M. Claude ROLLAND.
M. Jean-Pierre GOBBILLON.
Mme LOUVIERS Anne-Cécile.
M. OZIOL Francis.
Mme SOIROT Martine.

MEDAILLE D'ARGENT 20 ans
M. TAVERNINI Bruno.

MEDAILLE D'HONNEUR AGRICOLE VERMEIL
M. NICO Philippe.

MEDAILLE D'HONNEUR AGRICOLE ARGENT
M. NICO Philippe.

nale et les élus, tout en regardant sur petit écran un Diaporama des Manifestations de 2006, préparé par M. Poyac qui malgré l'aide technique de M. Boué ne pût être diffusé sur grand écran!

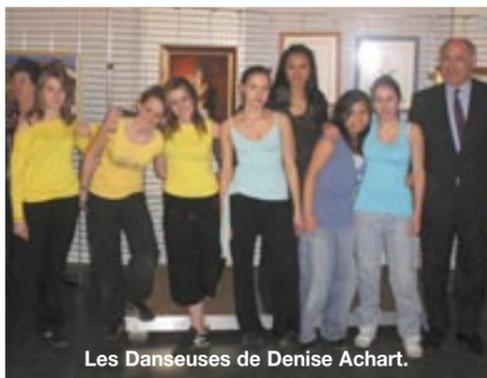
Gagnants du Concours Communal des Maisons et Jardins illuminés : Jury composé des gagnants de 2005 : M. Mme Gouthière et M. Mme Michaud.

1er : M. Mme Jousse.
2ème : M. Mme Palluel.
3ème : M. Mme Maisse.
4ème ex-aequo : M. Mme Lalaoui, M. Mme Philippe, M. Mme Lazeras, M. Mme Boué, M. Mme Etchri.

Remerciements aux Sponsors du Concours :
M. Berneron du Relais de Guermentes, M. Ferreira de la Pizzeria Cesena, M. Heronneau de la Boulangerie de Guermentes.



Les Naissances de 2006.



Les Danseuses de Denise Achart.



M. et Mme Jousse, gagnants des Décos de Noël.

LOISIRS

L'Office de Tourisme de Marne et Gondoire

Il vous accueille du mardi au samedi, 1 place de la Fontaine à Lagny-sur-Marne. Une « lettre » mensuelle vous informera des événements intercommunaux de Marne et Gondoire et de la vie de l'Office de Tourisme. Elle est disponible sur place, et pour la recevoir à votre domicile, nous vous invitons à nous transmettre votre adresse e-mail.

Office de Tourisme de Marne et Gondoire : 01 64 02 15 15. **Site :** www.marneetgondoire.fr/ot
Par mail : officedetourisme@marneetgondoire.fr

(Ré)ouverture du Parc Culturel de Rentilly le mercredi 14 mars

Parc ouvert : Mercredi 14h30 à 17h30 & Samedi et dimanche de 9h à 19h.

Equipements culturels ouverts : Mercredi et samedi 14h30 à 17h30 & Dimanche 10h30 à 13h et 14h30 à 17h30.

Tél. : 01 60 35 03 64. Domaine de Rentilly. 77600 Bussy-Saint-Martin.

Le Moulin Russon

Accès libre - Rue du Lavoir - 77600 Bussy-Saint-Georges.

Ouvert tous les dimanches après-midi sauf du 25/12 au 01/01. **Hiver :** 14h à 17h. **Été :** 15h à 19h.

Démonstration de fabrication de farine :
► Le 18 mars de 14h à 16h.

ENVIRONNEMENT

Tri sélectif : rappel aux habitants

En accomplissant quotidiennement le geste de tri, les 265 421 habitants du SIETREM ont permis de collecter 15 879,37 tonnes de déchets recyclables. Chaque citoyen a contribué à valoriser 60,57 Kg d'emballages, journaux, magazines et verres en 2006, soit une progression de 3,68% par rapport à 2005.

Ces résultats, encourageants, témoignent de l'implication croissante des habitants dans une gestion durable des déchets produits.

Néanmoins, la quantité ne doit pas supplanter la qualité des déchets triés.

La hausse des erreurs de tri apparue en 2005 continue de progresser, puisqu'en un an, le taux de refus a

augmenté de 3%. Pour toutes informations complémentaires chaque citoyen peut se référer aux différents outils de communication mis à sa disposition sur le site Internet du SIETREM : **www.sietrem.fr**

Alors en cas de doute sur la destination d'un déchet, mettez-le dans la poubelle à ordures ménagères, mais restez vigilant car le mauvais tri coûte cher ! Vous faites partie des 58,5 millions de français desservis par la collecte sélective qui ont permis de recycler 358 000 tonnes de papier et d'économiser 934 000 tonnes de bois dans les forêts.

TRIEZ ! ON EN SERA TOUS RECOMPENSES.

Qu'est-ce qu'un DEEE ?

Les DEEE sont issus des équipements fonctionnant grâce à des courants électriques ou des champs magnétiques avec une tension ne dépassant pas 1 000 volts en courant alternatif et 1 500 volts en courant continu.

Certains de ces équipements contiennent des matières dangereuses comme le plomb, le mercure, des ignifugeants halogénés.

Aussi, un décret en date du 18 avril 2002 classe les DEEE comme déchets dangereux.

► Les produits blancs (réfrigérateurs, appareils de lavage et de cuisson, aspirateurs, fers à repasser, ...).
► Les produits bruns (postes TV et radio, lecteurs

Dvd, caméscopes, chaînes hifi, ...).

► Les produits gris (appareils informatiques, téléphones, répondeurs, ...). Pour ne plus voir ces déchets mélangés aux autres ou déposés dans la nature faute de ne pas savoir quoi en faire, le principe du « 1 pour 1 » fonctionne depuis le 15 novembre 2006.

Il suffit lors de votre prochain achat de laisser votre ancien appareil au vendeur et de repartir avec le neuf ! La démarche est la même si vous faites appel à un livreur.

A savoir que pour ceux qui le souhaitent, se défaire d'un appareil sans en acheter un neuf, ils peuvent le déposer dans une des 4 déchetteries du Syndicat.

TRANSPORTS

Syndicat des Transports : Réclamations et suggestions liées au réseau de bus

Dans le cadre de leurs relations conventionnelles avec la Société des Autocars de Marne la Vallée, le Syndicat a développé un certain nombre d'outils, en particulier dans le cadre de la certification de service, avec pour objectif de collecter toutes les réclamations ou suggestions et d'en assurer conjointement un suivi efficace :

► Le standard téléphonique du Syndicat de Transport (01 60 31 54 74) : la personne qui répond à ce numéro juge, pour chaque appel, à qui est destinée la demande.

► Un site Internet où les usagers peuvent trouver toutes les informations relatives au réseau et en particulier les horaires en temps réel : **www.buspeps.fr**

► Un Forum (à partir du Site ci-dessus) où les usagers peuvent échanger avec les responsables du réseau (à la fois dans l'entreprise et au Syndicat) et déposer des réclamations ou suggestions.

► Un serveur vocal 0891 705 075 qui délivre une information 24h/24, dont les horaires en temps réel.

► Un numéro d'information et de recueil des plaintes (situé en Gare routière de Lagny et ouvert de 8h à 12h et de 14h à 18h du lundi au vendredi) : 01 60 07 94 70.

L'ensemble de ce dispositif doit permettre de garantir que chaque problème soit traité et suivi des actions adéquates (conducteur convoqué, modification d'horaire, ...).

POUR VOTRE ENFANT, POUR VOUS-MEME

La Maison Départementale des Personnes Handicapées

Elle regroupe les ex-CDES et COTOREP. Elle est à votre service pour :

- vous REMETTRE un dossier de compensation du handicap.
- ETUDIER vos droits.
- REpondre à vos questions.
- EVALUER votre situation.

Et aussi pour vous AIDER à :

- REMPLIR votre dossier.
- FORMULER votre projet de vie.
- SUIVRE l'évolution administrative de son traitement.

La MDPH vous accueille :
► Par téléphone : au 0 800 14 77 77

(Numéro Vert, appel gratuit). Ou au 01 64 19 11 40.

► Dans ses locaux : 16 rue de l'Aluminium. 77176 Savigny-le-Temple.
► Par fax : au 01 60 65 53 15.
► Par courriel : contact@mdph77.fr

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 16 février 2007

Sous la Présidence de M. Guy JELENSPERGER, Maire. Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance est de 14.

PRESENTS : M. ESSAYAN, Mme FONTAINE, Melle PRIÉ, M. ROLLAND, M. VAN DEN DRIESSCHE, Mme BEAUCHAMP, Mme BILLY, M. RANCE, Mme ROULLAND, Mme TRIMAILLE.

ABSENTS : Mme PERRIN, M. MARCHAND, M. POYAC.

Election du secrétaire de séance et approbation du dernier compte rendu.

M. Claude ROLLAND est élu secrétaire de séance.

Mme BILLY note que la réunion des bénévoles du Marathon de Marne & Gondoire a eu lieu le 2 février 2007 à Lagny sur Marne et non à Bussy Saint-Georges comme c'était indiqué dans les questions diverses du précédent compte-rendu.

Remboursement d'acompte pour location Espace Marcel Proust.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de rembourser la somme de 100€ à M. JOUSSE, conformément à l'article IV de la Convention, pour l'annulation de la réservation de la salle.

Arrêt du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Conformément à l'article L 302-1 du Code de la Construction et de l'Habitat, le Conseil Communautaire de Marne et Gondoire du 27 novembre 2006 a arrêté son Programme Local de l'Habitat (PLH) et a autorisé le Président de la Communauté d'Agglomération à saisir l'ensemble des communes membres afin qu'elles rendent un avis sur ce dossier.

Il convient donc aujourd'hui que le Conseil Municipal donne son avis sur le Programme Local de l'Habitat. VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU le Code de la construction et de l'habitat, VU la délibération n° 089/2006 du Conseil Communautaire en date du 27 novembre 2006

relative à l'arrêt du Programme Local de l'Habitat (PLH), Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, EMET un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de Marne & Gondoire tel qu'arrêté par le Conseil Communautaire du 27 novembre 2006.

Retrait des délibérations n° 32/2006 du 23/11/2006 et n° 04/2007 du 09/01/2007.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, Vu la lettre de Monsieur le Sous-Préfet du 23 janvier 2007, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retire les délibérations n° 32/2006 du 23 novembre 2006 et n° 04/2007 du 9 janvier 2007.

Autorisation de signature d'un Marché Public.

Vu le Code des Marchés Publics Vu le procès verbal de la Commission d'Appel d'Offre du 8 février 2007. Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le Marché Public suivant : Entretien des espaces verts de la Commune, pour un montant total de 33 989,41 € HT soit 40 651,33 € TTC. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2007.

Avec l'entreprise SAINT-GERMAIN PAYSAGES de Bussy Saint-Martin. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer le Marché Public.

Aménagement d'un chemin piétonnier entre la Place de la Mairie et la Place de l'Eglise. Demande de subvention.

Monsieur le Maire présente au Conseil un programme d'investissement consistant en l'aménagement du chemin piétonnier entre la Place de la Mairie et la Place de l'Eglise et propose au Conseil de déposer une demande de subvention auprès de la Haute Assemblée, sur la réserve parlementaire du Sénateur Michel Houël.

Le coût total de l'aménagement s'élève à 11 500,75 € HT, soit 13 754,90 € TTC.

La subvention parlementaire correspondra à un financement à hauteur de 50 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le programme d'investissement, lequel sera inscrit à l'article 2312 du BP2007, AUTORISE Monsieur le Maire à signer une demande de subvention auprès de la Haute Assemblée.

Décisions prises par le Maire en application de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n°01/07 : Contrat d'entretien des chaudières avec l'entreprise MORILLE.

Questions Diverses

■ Monsieur le Maire informe le Conseil que, grâce à l'intervention de Mme la Députée Chantal BRUNEL, une subvention de 150 000,00 € a été attribuée à titre exceptionnel au Syndicat des Transports des secteurs 3 et 4 de Marne la Vallée, sur le budget du Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer dans le cadre de la Mission Transport.

■ Monsieur le Maire rappelle que suite à la délégation de compétence en matière de Transports à la Communauté d'Agglomération de Marne & Gondoire, toute réclamation doit être faite directement auprès de Marne & Gondoire et non auprès des services de la Mairie.

■ Monsieur le Maire rappelle au Conseil que suite à la dernière réforme sur la décentralisation, l'entretien des routes nationales et départementales d'intérêt local a été transféré de la DDE aux services du Conseil Général depuis le 1er janvier 2007.

■ Monsieur le Maire informe le Conseil d'un projet du Conseil Général d'installer un réseau Internet par fibre optique afin que le maximum de communes puissent accéder à ADSL.

■ Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en application d'un décret de novembre 2006, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ne doivent plus être jetés avec les déchets encombrants mais soient repris par les vendeurs ou portés dans l'une des déchetteries du SIETREM.

■ Monsieur le Maire annonce que le contrat de location de l'Espace Marcel Proust a été modifié : il est désormais interdit de fumer dans l'ensemble de l'Espace Marcel Proust et les locataires doivent nettoyer les abords immédiats (ramasser mégots de cigarettes à l'entrée).

■ Madame BEAUCHAMP demande que soit installé un cendrier avec du sable devant l'Espace Marcel Proust, le Maire donne son accord.

■ Madame TRIMAILLE demande au Maire la possibilité de prévoir au BP 2007 l'achat de bacs à fleurs pour les installer aux barrières situées à l'angle de l'Avenue des Deux Châteaux et de la rue Chevret, ainsi que devant l'Auberge. Monsieur le Maire lui demande de chercher des devis et de les apporter en Mairie.

■ Madame FONTAINE indique que depuis la parution de l'Almanach 2007, certaines dates ont été changées : le Tournoi de Pétanque aura lieu le 29 avril à la place du 15 avril ; la Marche de Marne & Gondoire aura lieu le 1er juillet à la place du 6 mai.

Prochain Conseil Municipal : Mardi 20 mars à 20h30.

Antenne collective des Lilandry

Il n'y aura pas d'appel à cotisation pour la gestion de l'antenne collective en 2007. Le règlement de la cotisation est reporté en 2008.